



Non respect du jugement de garde

Par **tiff1706**, le **10/06/2015** à **09:26**

Bonjour. Je suis separee du pere de mes enfants depuis plus d'un an. Nous sommes passé par un juge pour etablir la garde. J'ai donc la garde de mes enfants et le pere un weekend sur deux. Le juge a décidé que ces moyens au moment du jugement ne lui permettait pas de verser une pension alimentaire. Depuis il perçoit environ 1000€ par mois mais ne me donne jamais rien pour eux ou alors juste 20€. Sachant qu'il n'a pas de permis c'est moi qui use mon essence a mes frais pour lui ramener les enfants puis les recuperer... Ensuite il est censé les prendre du vendredi 18h au dimanche 18h. Or il les prend du vendredi 16h30 au dimanche 11h30 car il a des matchs de foot le dimanche apres midi... Et depuis quelque temps il ne les prend plus, juste une nuit par ci par la... Il pretexte toujours que financierement il ne peut pas les prendre... Que puis je faire pour qu'il respecte ces temps de garde?

Aidez moi svp.

Merci d'avance a ceux qui prendront du temps pour me lire.

Par **cocotte1003**, le **10/06/2015** à **12:04**

Bonjour, absolument rien, le père a un droit de visite et non une obligation de visite. Vous pouvez saisir le tribunal pour demander une pension puisqu'il a maintenant des revenus et du fait qu'il prend peu les enfants. N'oubliez pas d'amener des preuves à vos demandes et affirmations, cordialement